

Les deux jeunes malfrats SERONT PLACÉS

► Pour le ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane, les auteurs de l'agression ne sont pas rentrés chez eux en toute impunité

► On en sait désormais un peu plus sur le sort réservé aux jeunes malfrats qui ont commis une agression sur deux dames et un homme, lundi après-midi, sur le parking des Grands Prés. Pour rappel, deux des trois auteurs, des mineurs, ont été interpellés puis relâchés faute de place en IPPJ.

La réaction des autorités compétentes n'a pas tardé. "L'administration de l'Aide à la jeunesse met tout en œuvre pour qu'une solution soit toujours trouvée pour chaque jeune qui commet un fait qualifié d'infraction. Mais il arrive, très ponctuellement, qu'on ne

puisse trouver immédiatement une place pour chaque mineur", explique le ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane.

"Le fait que les deux jeunes n'aient pu être immédiatement placés en IPPJ ne signifie toutefois pas qu'ils peuvent rentrer chez eux en toute impunité", ajoute le ministre, qui précise que l'ordonnance de placement prise à leur égard par la magistrature en charge de leur dossier interviendra dès mercredi.

"Le premier jeune, pour lequel la magistrature a décidé un placement à l'IPPJ de Saint-Hubert, rejoindra l'institution, puisqu'il y

aura alors à nouveau de la place. L'autre jeune sera pris en charge par une section d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (Samio), un service qui constitue une alternative au placement en IPPJ, et cela dès mercredi également."

LUNDI EN FIN DE JOURNÉE, deux dames et un homme né en 1988 ont été victimes d'une tentative de vol en bande par trois individus. L'homme a en outre reçu plusieurs coups qui lui ont entre autres occasionné une fracture du plancher orbital et une hémorragie à l'arcade sourcilière. Les deux auteurs (mineurs d'âge), qui ont été interpellés, étaient déjà connus des services de police.

A. Lcx